



Session des jeunes 2011

1er au 4 septembre 2011

> Dossier

Jeunesse & Travail

1 Table des matières

1	Table des matières.....	2
2	Introduction	3
3	La scolarité obligatoire	3
4	L'apprentissage.....	3
5	La maturité gymnasiale	4
6	L'Emploi.....	4
7	Les sans-papiers.....	5
8	Conclusion	6
9	Weiterführende Links.....	6

2 Introduction

Dans ce dossier, certains points vont être brièvement abordés étant donné que c'est un sujet très vaste et assez complexe. Il est utile de s'informer sur les lois en cours.

Les thèmes entamés seront les différentes formations qui existent en Suisse, le chômage chez les jeunes et les sans-papiers dans le milieu du travail.

3 La scolarité obligatoire

Pour commencer, après la scolarité obligatoire, un-e jeune est tout de suite amené-e à faire des choix; continuer des études dans une autre école ou entrer dans le monde professionnel.

Tout d'abord, il me semble important de connaître les différentes voix, après l'école obligatoire, de poursuivre les études; ci-dessous, un schéma représentent les différentes possibilités.

Source 1: www.orientation.ch/dyn/10065.aspx, consulté le 6 juin 2011

4 L'apprentissage

L'une des possibilité qu'un-e adolescent-e a lorsqu'il/elle finit son école obligatoire est la filière de l'apprentissage. Celle-ci consiste à s'orienter vers la pratique et se déroule soit dans une école soit dans une entreprise. La durée de cette formation est de 2 ans pour l'obtention d'une attestation fédérale de formation professionnelle -AFP- ou de 3 à 4 ans pour un certificat fédéral de capacité -CFC. L'apprentissage terminé, la personne peut poursuivre sa formation dans une haute école spécialisée -HES- ou dans une école supérieur -ES. Certaines entreprises ou écoles exigent, avant même de débiter l'apprentissage, de passer un examen tel que le Basic-Check qui leur permet de situer les connaissances de l'élèves.

« Pour la première fois, l'offre de places d'apprentissage en avril est même supérieure à la demande. », a relevé l'Office fédéral de la formation professionnelle et la technologie (OFFT)¹. Le 15 avril 2011, l'OFFT souligne qu'il y a 77'000 de jeunes intéressé-e-s par un apprentissage alors qu'il y a 81'000 places disponibles pour cette année. L'apprentissage reste, ainsi, une voix sûre afin d'avoir un métier plus tard !

Peut-être qu'une place d'apprentissage est plus facile à trouver de nos jours, mais il n'est pas de même pour un stage. Effectivement, pour les personnes désireuses d'effectuer un stage afin de voir à quoi ressemble un métier, il est plus difficile de trouver une place de stage d'une longue durée –par exemple d'un ou de deux mois. Souvent, les entreprises demandent de la maturité et

de l'expérience. Or, comment acquérir de l'expérience lorsque l'on a seulement 16 ans ?

5 La maturité gymnasiale

Lorsque l'on choisit plutôt de se diriger vers une Ecole de Culture Générale, nous n'avons que le choix, une fois le diplôme obtenu, de continuer dans une haute école. Effectivement, le diplôme de culture générale n'offre pas la possibilité d'avoir déjà un métier. Cependant, il permet à l'élève d'avoir au moins une condition d'admission valable pour procéder à l'inscription dans une haute école. Nous pouvons, évidemment, bifurquer et se décider de faire un apprentissage au terme de cette école sauf que nous devons nous soumettre aux mêmes conditions que si l'on venait de terminer l'école obligatoire.

Concernant, les hautes écoles, les conditions d'admission restent facile d'accès lorsque l'on a une maturité gymnasiale. Cela dit, il existe des possibilités pour accéder à de hautes écoles telles que les universités ou EPF suisses. Les conditions varient selon chaque canton et sont accessible sur le site de la confédération : www.crus.ch2. A Fribourg, par exemple, on peut accéder à l'université sans maturité, une fois que l'on a 30 ans, avec l'obligation de passer quelques examens. Paradoxalement, à Lausanne, 20 ans atteints, une personne peut passer des examens relatifs à la faculté qu'elle souhaite y entrer. Pourquoi tant de différences entre les cantons dans un domaine important, au niveau national ? Le point positif avec l'éducation suisse serait peut-être que l'on peut toujours continuer à se former, se spécialiser dans notre domaine grâce à la formation continue. La question qui se poserait à ce moment est dans quelle mesure elle nous permet d'échapper à la peur du chômage ?

6 L'Emploi

Une fois notre formation terminée, quelles sont nos chances de trouver un emploi ? Selon les statistiques du service de l'emploi et assurance-chômage, en l'an 2010, nous comptons 24'344 jeunes chômeurs (14 à 24 ans). En mai 2011, 14'801 jeunes étaient inscrits comme chômeurs dont 5'601 en Suisse romande et Tessin. L'Office fédéral de la statistique, nous disait que « Pour les moins de 25 ans, le chômage est même près de trois fois plus élevé que dans les autres catégories d'âge, selon le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO). » Il faut savoir que les statistiques ne tiennent pas compte ceux qui ont terminé leur droit chômage malgré qu'ils restent toujours sans-emploi.

Le chômage des jeunes est un sérieux problème mais n'est pas une destinée inévitable. Il faut s'engager contre la diminution des prestations pour les milliers de jeunes de moins de 25 ans concerné-e-s chaque année. Cela peut créer un effet boule neige : pas d'emploi, pas de place d'apprentissage, pas

de place de formation, pas d'emploi stable, pas d'emploi à plein temps, et ainsi de suite.

Les personnes qui n'ont plus droit au chômage se retrouvent bien souvent à l'aide social. Les chômeurs-ses passent, ainsi, de la caisse du chômage à la caisse de l'aide social : désorientation assurée. Par ailleurs, la durée d'indemnisation sera calculée en fonction de la durée de cotisation. Ainsi, douze mois de cotisation donne droit à 12 mois de chômage et non à 18 comme auparavant et le délai d'attente toujours aussi long surtout pour ceux sans formation. Cette loi restera en vigueur pour 18 ans !

Un autre problème qui se pose maintenant et de savoir pourquoi même en faisant des études, les jeunes après leur formation se trouvent sans-emploi pour une longue durée. Un employeur souhaite évidemment engager des personnes formées mais à condition d'avoir de l'expérience. Néanmoins, lors de nos formations, peu d'école, nous permettent de faire de la pratique ou éventuellement des stages qui nous donneraient une certaine expérience dans la vie professionnelle. Alors, comment assurer la transition entre la formation et la recherche d'emploi ?

7 Les sans-papiers

Néanmoins, en est-il de même pour les jeunes sans-papier ? En 2009, « le Conseil des Etats a adopté une motion du National donnant mandat au gouvernement de modifier la loi en ce sens. Le Parlement met fin à une inégalité de traitement avec les sans-papiers autorisés à suivre des études. » Mais aujourd'hui, en est-il vraiment ainsi ?

Le 29 mars 2011, la municipalité de Lausanne a décidé d'engager des apprenti-e-s sans-papier. Cette décision reste, malheureusement inapplicable, étant donné que l'apprenti-e a besoin d'une autorisation de travail délivrée par le Département fédérale de justice et de police et que selon l'article 913 sur la Loi sur les étranger interdit aux employeurs d'embaucher des personnes sans statut légal. Le canton de Neuchâtel a, quant à lui, rejeté l'initiative « pour que les sans-papier aient accès à l'apprentissage », en septembre 2010. Il existe, effectivement, différentes règles dans chacun de nos cantons. Nonobstant, le problème se passe au niveau fédéral et le vouloir esquiver la législation fédérale est fortement compliqué. Les sans-papiers se retrouvent, ainsi, sans emploi et sont bien souvent sans formation. D'un côté ils doivent s'intégrer dans leur nouveau pays mais de l'autre aucune mesure n'est prise pour leur insertion professionnel. Que faire de ces jeunes sans-papiers qui vivent dans la peur car rien n'est sûr pour eux ?

Heureusement, la scolarisation des sans-papiers est probable partout en Suisse. Par contre, s'ils ou elles désirent entreprendre un apprentissage ou entrer dans le monde professionnel, après l'école obligatoire, cela devient

impossible. Alors, une seule issue leur paraît évidente : le travail au noir.

8 Conclusion

En résumé, vouloir se former est une bonne chose ! Mais, elle nous aide pas à loucher à la peur de se retrouver au chômage et encore faut-il avoir ses papiers en ordre !

Septembre 2011, quel avenir pouvons-nous suggérer aux jeunes de la Suisse ?

9 Liens utiles

- <http://www.bbt.admin.ch/themen/berufsbildung/00104/index.html?lang=fr>, consulté en juin 2011
- www.orientation.ch, consulté en juin 2011
- http://www.chomage-des-jeunes.ch/wp-content/uploads/2011/04/Brosch_Jugendarbeitslosigkeit_fr_web.pdf, consulté en juin 2011
- <http://www.bbt.admin.ch/aktuell/medien/00483/00594/index.html?lang=fr&msg-id=39664><http://www.bbt.admin.ch/aktuell/medien/00483/00594/index.html?lang=fr&msg-id=39664>, consulté en juin 2011
- <http://www.seco.admin.ch/themen/00385/00387/index.html?lang=fr>, consulté en juin 2011
- <http://www.travailsuisse.ch/fr/taxonomy/term/104>, consulté en juin 2011
- http://www.humanrights.ch/home/fr/Suisse/interieure/Politique-etranangers/Sans-Papiers/idcatart_6580-content.html, consulté en juin 2011
- http://www.lecourrier.ch/apprentissage_et_jeunes_sans_papiers_un_debat_en_terrain_mine, consulté en juin 2011